

le meilleur que nous puissions conclure en l'occurrence. Plaize au ciel qu'il se révèle efficace!

Il nous reste, de la récolte de 1948, 140 millions de boisseaux de blé. On peut soit exporter ce blé, soit le garder en entrepôt. Si la sécheresse sévit dans l'Ouest, nous serons bien aise de l'avoir conservé, car les érosions éoliennes causent plus de dégâts actuellement qu'à tout autre moment depuis une dizaine d'années. Dans certaines régions de la Saskatchewan, la situation est critique.

Nous sommes à deux pas des États-Unis, nos puissants voisins du sud, qui ont probablement le plus fort excédent de blé de leur histoire. Ce pays aura peut-être une récolte se chiffrant par un milliard et quart de boisseaux cette année. Lorsqu'on lui a présenté l'Accord pour la première fois, il a refusé d'y participer, mais comme il a maintenant un gros excédent exportable, il est beaucoup mieux disposé à cet égard. Advenant que les États-Unis déclarent le blé en excédent, alors le Royaume-Uni ne pourra affecter les fonds qu'il obtient des États-Unis à l'achat de blé canadien. En outre, l'Angleterre ne pourra peut-être pas acheter notre blé à moins qu'en retour nous n'achetions de ses marchandises. Il s'agit d'un accord bilatéral qui constraint, plus ou moins, l'Angleterre à acheter notre blé et le Canada à acheter ses produits.

Le présent accord est le meilleur que nous puissions conclure dans les circonstances; espérons qu'il sera couronné de succès.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, vous plaît-il d'agrérer la motion tendant à l'approbation de l'Accord international sur le blé?

Des voix. Adopté.

(La motion est adoptée.)

OLÉOMARGARINE

RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'honorable R. B. Horner: Honorables collègues, avant que nous abordions l'ordre du jour, je désire formuler quelques observations sur une importante question qui intéresse de près toutes les régions du Canada. Je veux parler de la fabrication et de la vente de la margarine.

L'honorable M. Paterson: Nous en avons entendu parler.

L'honorable M. Horner: Malheureusement, le gouvernement a permis le renvoi à la Cour suprême de la question de l'interdiction frappant la margarine. J'ai sous les yeux

une annonce parue dans les journaux où l'on offre deux livres de margarine de choix pour 63c.

L'honorable M. Lambert: Cette annonce a-t-elle paru dans un journal local?

L'honorable M. Horner: Oui, dans le *Journal d'Ottawa*, livraison d'hier. Je vous la ferai tenir afin que vous puissiez en acheter si vous le désirez. Dans le même journal, on exhorte le Gouvernement à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent afin de remédier à la situation.

Avant que les tribunaux eussent rendu leur décision, le Conseil de l'industrie laitière avait proposé au Gouvernement d'importer une certaine quantité de beurre s'il y en avait pénurie. Le Gouvernement en a maintenant importé 10 millions de livres du Danemark, une petite quantité de Grande-Bretagne, une certaine quantité des États-Unis, 2 millions de livres de la Nouvelle-Zélande et environ 1 million et demi de livres de l'Australie, soit un total de 14,379,000 livres.

L'honorable M. Sinclair: Pendant quelle période?

L'honorable M. Horner: Au cours des six ou douze derniers mois. Je n'en suis pas certain, mais j'ai obtenu certains renseignements du Bureau de la statistique avant de prendre mon fauteuil aujourd'hui.

A cours du demi-siècle où je me suis occupé d'industrie laitière, les cultivateurs ou les producteurs n'ont jamais touché un prix équitable pour leur produit.

Son Honneur le Président: Le sénateur enfreint le Règlement. S'il désire prononcer un discours maintenant, il devrait en demander la permission à la Chambre.

L'honorable M. Horner: Monsieur le Président, il s'agit d'une question très importante. Le sénateur d'Essex (l'honorable M. Lacasse) a commenté hier la falsification du sirop d'érable. A mon sens, la suppression de l'interdiction frappant la margarine revêt beaucoup plus d'importance que la médiocrité du sirop d'érable. Si l'on soutient que j'enfreins le Règlement, il me faudra proposer l'ajournement de la Chambre afin de traiter une question urgente d'importance publique.

Son Honneur le Président: Je crois que le sénateur devrait proposer une telle motion.

L'honorable M. Horner: Alors, je la propose.

Son Honneur le Président: L'honorable sénateur Horner propose l'ajournement du Sénat afin de lui permettre de traiter une question urgente d'importance publique: la vente de la margarine. Quelqu'un appuie-t-il la motion?